

RESUME DU PROCES VERBAL DE LA HUITIEME (8^e) SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II

Le Ministre, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République, Monsieur Diatourou NDIAYE a présidé la huitième session ordinaire du Conseil de surveillance du Millennium Challenge Account Sénégal II le vendredi 29 septembre 2021, à l'hôtel Radisson Blu à Dakar.

Monsieur Diatourou NDIAYE a remercié les membres pour leur disponibilité et leur présence à cette 8e session, dont l'objectif est de faire le point sur l'état d'avancement du programme du second Compact et d'examiner les différents documents soumis par la Direction de MCA-Sénégal II.

S'agissant du procès-verbal de la 7^e session, le Président du Conseil a souligné que l'ensemble des observations formulées lors de cette session ont été incorporées à la présente version présentée. Et par Résolution n° MCASENII-CS07-RES001, le Conseil a approuvé et adopté le PV de la 7e session du Conseil de Surveillance.

Pendant la session, la Direction Générale a fait la présentation des accords d'entités de mise en œuvre (IEA) en cours de négociation avec Senelec, la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) et la Division de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). En outre, il est à noter que la signature de ces accords avec les entités visées constitue également une condition préalable à des décaissements spécifiques sur les fonds du Compact et une présentation sur l'étendue des tâches attendues des entités de mise en œuvre a été faite par la Direction du Genre et de l'Inclusion Sociale (DGIS).

La Direction Générale a aussi fait état de la mission de benchmarking tenue au Bénin auprès de l'équipe en charge du MCA-Bénin. Il faut également souligner que le recrutement du personnel clé est effectif et l'approbation de MCC pour le premier décaissement du Compact a été obtenue grâce à la réunion de l'ensemble des conditions préalables requises à ce stade.

S'agissant des conditions préalables au premier décaissement qui sont au nombre de quinze (15), la Direction a indiqué que les quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) sont satisfaites. Il a également été question du volet communication et de l'avancement des différents Projets du programme (Projet Réforme, Accès et Transport).

Le Conseil de Surveillance après avoir discuté de l'état d'avancement du Compact II, a aussi évoqué la situation trimestrielle de l'exécution budgétaire des fonds du Compact. A ce titre, à la date du 21 Décembre 2021 le fonds CDF est engagé à hauteur de 98,22%. Les décaissements cumulés sur le fonds CDF sont de 97%. Le niveau d'engagements cumulés du Compact CDF au 21 Décembre 2021 est de 68%, le niveau de décaissement cumulés du Compact CDF est de 36 % au 21 Décembre 2021.

Au titre des décisions, le Conseil a pris les résolutions suivantes :

- Résolution n° MCASENII-CS08-RES002 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Suivi-Evaluation du MCA-Sénégal II.
- Résolution n° MCASENII-CS08-RES003 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance prolonge pour six mois le contrat du consultant en matière d'assistance administrative et financière.
- Résolution n° MCASENII-CS08-RES004 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte, l'amendement n°5 du Contrat de l'Agence de Passation des Marchés Cardno Emerging Markets.
- Résolution n° MCASENII-CS08-RES005 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés n° 12 de MCA Sénégal II.